

Conseil Communautaire du 5 Novembre 2015

D 2015	H	08
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	70 Motion – 71 dossier 1 – 72 dossiers 2 à 23	
Votants	81 Motion – 83 dossier 1 à 23	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **30 octobre 2015** s'est réuni à l'Espace Exposition de MARMNADE, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ (à partir du dossier n°1)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC (+ pouvoir d'Alain LERDU à partir du dossier n°1) – Alain LERDU (pour le vote de la Motion)
<u>Calonges</u>	/
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	/
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir de Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOU MAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NERAUD)
<u>Longueville</u>	Maurice DARQUE (<i>Suppléant</i>) (pour la Motion et le dossier n°1) – Guy FARBOS (à partir du dossier n°2)
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC (+ pouvoir de Bernard DIO)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie-Françoise BOUGUES) – Daniel BENQUET – Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL (à partir du dossier n°1) - Josette JACQUET – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU (+ pouvoir de Charles CILLIERES pour la Motion et le dossier n°1) – Jean-Pierre MARCHAND – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Martine CALZAVARA) - Laurence VALAY – Charles CILLIERES (à partir du dossier n°2)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (+ pouvoir de Yannick LAURENT)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir de Nicolas MINER)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÜZÈRE – Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>Suppléant</i>)
<u>Sevches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON (+ pouvoir de Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (+ pouvoir de Jacky TROUVÉ)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir d'Alexandre FRESCHI) – Caroline DELRIEU GILLET

Absents ou excusés François NÉRAUD – Alexandre FRESCHI – Guy IANOTTO – Carole VERHAEGHE – Thierry CONSTANS – Guy FARBOS (pour la Motion et le dossier n°1) - Bernard DIO – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (pour la Motion et le dossier n°1) - Joël HOCQUELET – Bernard MANIER – Yannick LAURENT – Nicolas MINER – Jacques BRO – Jean-Pierre VACQUÉ – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Jacky TROUVÉ

Pouvoir de François NÉRAUD à Francis DUTHIL – Alexandre FRESCHI à Christophe COURREGELONGUE – Carole VERHAEGUE à Michel PÉRAT – Bernard DIO à Jean-Claude DERC – Marie-Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES à Anne MAHIEU (pour la Motion et le dossier n°1) – Martine CALZAVARA à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Yannick LAURENT à Régine POVÉDA - Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT-MOREAU à Liliane KULTON – Jacky TROUVÉ à Gérard MARTET

Secrétaire de Séance André CORIOU

Dossier n°7 -

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SYNDICAT MIXTE FERME POUR LA PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA GARONNE

Le Président rappelle que lors de sa séance du 20 mai 2015, le conseil communautaire a décidé, au travers de la délibération 2015D01, de prendre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par anticipation.

Le Président rappelle que M. Le Préfet de Lot et Garonne a validé la modification des statuts de Val de Garonne Agglomération par arrêté préfectoral en date du 3 septembre 2015 et que, l'exercice de cette compétence pour Val de Garonne Agglomération s'accompagnera de la désignation de 4 délégués au Syndicat pour la protection contre les crues de la Garonne du secteur Tonneinçais. Le Président précise que par l'adhésion de Val de Garonne Agglomération, ce syndicat se transforme en Syndicat Mixte Fermé.

Les statuts de cette structure précisent que le comité syndical est composé de 4 délégués titulaires par commune.

Il s'agit aujourd'hui de désigner les 4 délégués au syndicat mixte pour la protection contre les crues de la Garonne du secteur Tonneinçais

S'agissant de nominations, doit être opéré le vote au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-21 dernier alinéa stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les statuts de ce syndicat ne prévoyant pas un vote au scrutin secret, le conseil communautaire peut, s'il le décide à l'unanimité, voter à scrutin public.

Monsieur le Président propose donc aux délégués communautaires de procéder à un vote au scrutin public pour l'élection des représentants de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte pour la protection contre les crues de la Garonne du secteur Tonneinçais

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé au vote,

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte de protection contre les crues de la Garonne du secteur Tonneinçais comme suit :

Commune	Délégués Titulaires	
	Nom	Prénom
TONNEINS	CRISTOFOLI	Jean
TONNEINS	GAÏDELLA	Daniel
TONNEINS	BARD	Régis
TONNEINS	LAUMET	Guy

Résultat du vote

<i>Votants</i>	83	
<i>Pour</i>	83	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage

Le 9/11/2015

Notification

Le

Fait à Marmande, le 5/11/2015

Le Président,

Daniel BENQUET